

Giraud Alain
Route des Saintes Maries de la Mer
13200 Arles

EDF Entreprises
Direction Commerciale Régionale
TSA 20248
13344 MARSEILLE CEDEX 15

08/10/2020

Lettre recommandée avec AR

Objet : Résiliation de Contrat d'Electricité Reconductible société Alain Giraud

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de ma décision de mettre fin au contrat du **pdl 30002581235065**

dont vous trouverez les détails ci-après :

SITE	RAE	Compte facturation	Compte commercial	
Rte des Stes Maries de la Mer 13200 Arles	30002581235065	6886817107	1-190DHPE	

Conformément à l'article « Résiliation » du contrat souscrit, le contrat prendra donc effectivement fin à sa date anniversaire, soit le **30/11/2020 à 00h00.**

D'ici là, je ne souhaite pas de suspension de fourniture.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception de la présente résiliation.

Veuillez agréer nos sincères salutations,

M. Giraud Alain

EARL GIRAUD D'EYMINI
Au Capital de 216.000 €
Mas d'Eymini Rt de St Gilles
13200 ARLES
Tél : 06 20 52 84 95
Siret : 399 993 286 00018 TVA : FR 48.399 993 286



OFFRE COMMERCIALE CONDITION PARTICULIERES

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'Électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	EARL GIRAUD D'EYMINI		
N° SIRET	39999328600018		
Code APE	0112Z		
Adresse	MAS D EYMINY ROUTE DE SAINT GILLES		
Code Postal	13200		
Ville	ARLES		
Interlocuteur	M. GIRAUD Alain		
Tél. Fixe		Portable	06 22 24 43 59
Mail	giraud.martine2@wanadoo.fr		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	EARL GIRAUD D'EYMINI					
Adresse	Mas d'eymini					
Code Postal	13200					
Ville	ARLES					
Identifiant PDL ou RAE	30 002 581 235 065				GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU		
Puissance de Tension	HPH : 54 kVA	HCH : 54 kVA	HPE : 54 kVA	HCE : 54 kVA		
Consommation estimée	HPH : 176 kWh	HCH : 0 kWh	HPE : 13346 kWh	HCE : 6719 kWh	soit CAR : 20 241 kWh	

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/12/2020

Date de fin de fourniture : 30/11/2024

EARL GIRAUD D'EYMINI
Au Capital de 216.000 €
Mas d'Eymini Rt de St Gilles
13200 ARLES

Tél. : 06 20 52 84 95

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 1.1.1.1).

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE		
Offre 48 mois	Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe) 82,29 €/MWh	Prix Heures Creuses Hiver 53,32 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté 58,74 €/MWh	Prix Heures Creuses Eté 46,08 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.

La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36KVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)	
	Prix Heures Pleines Hiver 50,30 €/MWh	Prix Heures Creuses Hiver 30,80 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté 22,80 €/MWh	Prix Heures Creuses Eté 18,70 €/MWh
	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)	
	Terme fixe	10,44 €/kVA
Composante annuelle de Gestion (CG)		183,60 €/an
Composante Annuelle de Comptage (CC)		438,00 €/an

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36KVA CU	TCFE	CTA	CSPE	Capa	CEE
	3,18 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	2,96 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5€/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elle est de 3,18 €/MWh

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2020 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

EARL GIRAUD D'EYMINI

Au Capital de 216.000 €

Mas d'Eymini Rt de St Gilles

13200 ARLES

Tel : 06 20 52 84 95

Offre commerciale - Conditions Particulières Energies et Services - 2020 - Page 2/4

Siret : 399 993 286 00018 TVA : FR 48 399 993 286

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice.

Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

EARL CIRAUD D'EYMINI
Au Capital de 216.000 €
Mas d'Eymini Rt de St Gilles
13200 ARLES
Tél. : 06 20 52 84 95

Offre commerciale - Conditions Particulières Energies du Santerre - 32 Faubourg de Bretagne 80200 Peronne - Page 2/4

Siret : 399 993 286 00018 TVA : FR 48 399 993 286

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture.
- Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) disponible sur le portail SGE, plateforme de la société ENEDIS SA, gestionnaire du réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour EARL GIRAUD D'EYMINI

A Arles le 08/10/2020
Société : Giraud d'Eymini
Nom : Giraud
Fonction : gérant

EARL GIRAUD D'EYMINI
Au Capital de 216.000 €
Mas d'Eymini Rt de St Gilles
13200 ARLES
Tél. : 06 20 52 84 95
Siret : 399 993 286 00018 TVA : FR 48 399 993 286

ÉNERGIES
DU SANTERRE

Des hommes
au service de
vos énergies

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom	*	EARL Giraud d'Eymini	Client Payeur N°	(b)	1
Votre adresse	*	Rte de Saint Gilles		(c)	2
	*	13200	ARLES	(c)	2
	*	FRANCE		(c)	2
Les coordonnées de votre compte	*	FR76 1130 6000 0000 8375 9805 012		(d)	
	*	AGRI FRPP 813			
Nom du créancier	*	Energies du Santerre		(f)	1
I.C.S	*	FR1880B528		(g)	2
	*	32 FAUBOURG DE BRETAGNE		(h)	2
	*	8 0 2 0 0	80200 PERONNE	(h)	2
Type de paiement :	*	FRANCE		(h)	2
Signé à	*	EARL GIRAUD D'EYMINI	Mensualisation ☐ Prélèvement à la facture ☒ (Cochez votre choix)		
Signature(s)	*	Au Capital de 216.000 €	Date 08 10 2020	(k)	
		Mas d'Eymini Rt de St Gilles			
		13200 ARLES			
		Tél : 06 20 52 84 95			
		Siret : 399 993 286 00018 TVA : FR 48 399 993 286			

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	*	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	(i)	2
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	*	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	(m)	1
	*	Code identifiant du tiers débiteur	(n)	2
	*	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	(o)	1
	*	Code identifiant du tiers créancier	(p)	2
Contrat concerné	*	Numéro d'identification du contrat	(q)	2
	*	Description du contrat	(r)	2

A retourner à :

Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

N° REMISE

**CRÉDIT AGRICOLE
ALPES PROVENCE**

25, Chemin des Trois Cyprès
13097 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2
RCS AIX-EN-PROVENCE 381 976 448

EARL GIRAUD D EYMINY
ROUTE DE SAINT GILLES
13200 ARLES

International Banking Account Number (IBAN) FR76 1130 6000 0000 8375 9805 012
AGRIERPP813

DATE DE LA REMISE

NOMBRE DE CHEQUES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

MONTANT TOTAL DE LA REMISE

7060233

BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES EN € n° 7060233

Nombre de chèques :

Date de remise :

Crédit sous réserve de vérification
détaillée et de bonne fin

Signature

TOTAL REMISE
à compléter dans tous les cas

Cliff

Numéro de compte

Code banque	Code guichet
-------------	--------------

12

12

#05063648000 #E#R#003555555 5-20-90

PDL 30002580416615

KO signé avec Total

Période	Heures Pleine	Heures Creus	Heures pleine	Heures creuse	Pointe	Nature	Déclencheur	Statut
du 01/08/2020 au 01/09/2020	0	0	16393	12581	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/07/2020 au 01/08/2020	0	0	19563	14526	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/06/2020 au 01/07/2020	0	0	15373	10771	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/05/2020 au 01/06/2020	0	0	8935	6352	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/04/2020 au 01/05/2020	0	0	6069	3727	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/03/2020 au 01/04/2020	491	88	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/02/2020 au 01/03/2020	398	81	0	0	56	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/01/2020 au 01/02/2020	290	381	0	0	38	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/12/2019 au 01/01/2020	95	305	0	0	28	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/11/2019 au 01/12/2019	414	290	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/10/2019 au 01/11/2019	0	0	1210	598	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/09/2019 au 01/10/2019	0	0	7347	4485	0	Réelle	Publication cy	Initiale
	1688	1145	74890	53040	122		130 885	

PDL 30002580660299

KO signé avec Total

Période	Heures Pleine	Heures Creus	Heures pleine	Heures creuse	Pointe	Nature	Déclencheur	Statut
du 01/08/2020 au 01/09/2020	0	0	12401	8900	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/07/2020 au 01/08/2020	0	0	15735	11443	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/06/2020 au 01/07/2020	0	0	10216	7888	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/05/2020 au 01/06/2020	0	0	7766	5302	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/04/2020 au 01/05/2020	0	0	5563	2616	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/03/2020 au 01/04/2020	140	110	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 06/02/2020 au 01/03/2020	85	81	0	0	28	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/02/2020 au 06/02/2020	16	19	0	0	6	Réelle	Publication év	Initiale
du 01/01/2020 au 01/02/2020	110	105	0	0	36	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/12/2019 au 01/01/2020	105	111	0	0	35	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/11/2019 au 01/12/2019	141	103	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/10/2019 au 01/11/2019	0	0	146	106	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/09/2019 au 01/10/2019	0	0	3374	3134	0	Réelle	Publication cy	Initiale
	597	529	55201	39389	105		95 821	

PDL 30002581235065

OK signé avec EDS

Période	Heures Pleine	Heures Creus	Heures pleine	Heures creuse	Nature	Déclencheur	Statut
du 15/08/2020 au 15/09/2020	0	0	1866	860	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/07/2020 au 15/08/2020	0	0	3633	1783	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/06/2020 au 15/07/2020	0	0	3383	1838	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/05/2020 au 15/06/2020	0	0	2452	1217	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/04/2020 au 15/05/2020	0	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/03/2020 au 15/04/2020	176	0	2010	1021	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/02/2020 au 15/03/2020	0	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/01/2020 au 15/02/2020	0	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/12/2019 au 15/01/2020	0	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/11/2019 au 15/12/2019	0	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/10/2019 au 15/11/2019	0	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/09/2019 au 15/10/2019	0	0	2	0	Réelle	Publication cy	Initiale
	176	0	13346	6719	0		20 241